## Informations de base

| | |
|---|---|
| **2004/2583(RSP)**<br>RSP - Résolutions d'actualité | Procédure terminée |
| Résolution sur la situation politique aux Maldives<br>**Subject**<br>6.10.09 Situation des droits de l'homme dans le monde<br>**Zone géographique**<br>Maldives | |

## Evénements clés

| Date | Evénement | Référence | Résumé |
|---|---|---|---|
| 16/09/2004 | Décision du Parlement | T6-0017/2004 | Résumé |
| 16/09/2004 | Résultat du vote au parlement | | |
| 16/09/2004 | Débat en plénière | | |
| 16/09/2004 | Fin de la procédure au Parlement | | |

## Informations techniques

| | |
|---|---|
| **Référence de la procédure** | 2004/2583(RSP) |
| **Type de procédure** | RSP - Résolutions d'actualité |
| **Sous-type de procédure** | Débat ou résolution d'urgence |
| **Base juridique** | Règlement du Parlement EP 150 |
| **État de la procédure** | Procédure terminée |

## Portail de documentation

**Parlement Européen**

| Type de document | Commission | Référence | Date | Résumé |
|---|---|---|---|---|
| Proposition de résolution | | B6-0044/2004 | 15/09/2004 | |
| Proposition de résolution | | B6-0047/2004 | 15/09/2004 | |
| Proposition de résolution | | B6-0054/2004 | 15/09/2004 | |
| Proposition de résolution | | B6-0058/2004 | 15/09/2004 | |
| Proposition de résolution | | B6-0063/2004 | 15/09/2004 | |
| Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité | | T6-0017/2004<br>JO C 140 09.06.2005, p. 0113-0165 E | 16/09/2004 | Résumé |

# Résolution sur la situation politique aux Maldives

2004/2583(RSP) - 16/09/2004 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté par 153 voix pour, aucune voix contre et 7 abstentions, une résolution sur la situation aux Maldives.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE et UEN.

Notant que le Président Gayoom recourt à l'emprisonnement pour supprimer la démocratie parlementaire et qu'il maintient en prison les dirigeants du parti démocratique des Maldives, le Parlement demande au Président Gayoom de lever immédiatement l'état d'urgence aux Maldives, de garantir les droits fondamentaux de l'homme à ses citoyens et de libérer les réformateurs pro-démocratie qu'il a arrêtés le 14 août 2004. Il demande au gouvernement des Maldives d'accélérer un processus ouvert et complet de réformes, lequel constituerait la meilleure manière d'assurer la stabilité dans le pays.

La résolution souligne que les Maldives ont des relations spéciales avec l'Union européenne et bénéficient de l'aide au développement : les échanges avec les Maldives se sont accrus avec des importations des Maldives dans l'Union européenne de 38 millions EUR en 2002, et la Commission a dégagé un budget de coopération pour les Maldives de 2 millions EUR. Elle indique en outre que l'année dernière, 106.451 Italiens, 77.642 Allemands et 71.440 Britanniques se sont rendus aux Maldives sans se rendre compte de l'absence de respect des droits fondamentaux de l'homme par les autorités maldiviennes, ni du nombre de personnes détenues sans jugement.

Dans ce contexte, la Commission, les États membres et l'Union européenne sont invités à :

- cesser immédiatement toute aide non humanitaire aux Maldives et d'imposer immédiatement une interdiction des voyages afin d'empêcher les membres du gouvernement et d'autres fonctionnaires des Maldives d'entrer sur le territoire des États membres de l'Union européenne ;
- déterminer dans quelles banques étrangères sont placés les fonds du gouvernement des Maldives;
- faire remettre des informations complètes au sujet de la situation des droits de l'homme aux Maldives à tous les touristes qui ont l'intention de se rendre dans ce pays ;
- lancer un programme éducatif officiel et à long terme de l'Union européenne qui fasse prendre conscience aux touristes de la situation des droits de l'homme lors du choix du pays de destination et qui les mettrait en garde contre les pays où ces droits ne sont pas conformes aux normes internationales.

Le Parlement demande enfin au gouvernement des Maldives de donner l'autorisation à une délégation de l'Union européenne de rencontrer les activistes qui ont manifesté en faveur de la démocratie.